

Examen final des avocats

Session du 24 juin 2020

Phase de préparation préliminaire

1. Instructions

Le présent document comprend 1 page.

Vous disposez de 2 heures pour prendre connaissance du présent document, pour vous préparer en consultant toute documentation utile et pour vous présenter au lieu où se déroulera la suite de votre examen. Il vous incombe donc de vous présenter à ***, à la salle informatique indiquée dans votre convocation et située à Uni Mail ou à proximité d'Uni Mail, à Genève.

Au moment de votre inscription, vous vous êtes engagé(e) solennellement et sur l'honneur à ne pas communiquer avec des tiers, ni à accepter des communications émanant de tiers, sous quelque forme que ce soit (de vive voix, par écrit, courriel, internet, téléphone, sms, etc.); il vous est notamment interdit de transmettre ce document à des tiers (ou de le recevoir d'un tiers de façon anticipée) et de vous faire assister par des tiers. La violation de cet engagement constitue un cas de fraude (art. 40 RPAv).

* * *

2. Indications générales

Monsieur Green vous appelle car il a appris qu'une nouvelle route cantonale est à l'étude dans le canton de Genève, qui passerait juste devant sa propriété située dans la campagne genevoise, et traverserait ensuite une mare située à proximité avec plein de grenouilles, dont il aime entendre les croassements au printemps.

Par ailleurs, votre maître de stage vous demande de recevoir Monsieur Sec qui détient une entreprise active dans le commerce de vins. Monsieur Sec souhaiterait exploiter son fichier-clients aux fins de développer les affaires de son entreprise.

Examen final des avocats

Session du 24 juin 2020

Phase de rédaction

1. Instructions

Le présent document comprend 10 pages. Vérifiez que votre exemplaire est complet.

Vous disposez de **4 heures** pour préparer votre présentation écrite et votre présentation orale (durée 10 minutes) mentionnées ci-dessous (cf. 2. Consigne de l'écrit et 3. Consigne de l'oral).

Durant cette phase, vous avez accès à un ordinateur avec Word et un navigateur internet. L'usage de l'ordinateur pour communiquer de quelque manière que ce soit avec l'extérieur, par exemple un webmail, facebook, twitter, tout site pouvant être utilisé par des tiers pour communiquer avec le candidat ou tout autre moyen analogue (y compris la récupération de documents, notes, etc., « déposés » à l'avance par le candidat sur internet) est strictement interdit et constitue un cas de fraude. Sont également interdits et constituent également un cas de fraude l'utilisation de l'ordinateur pour accéder à des sites sur abonnement autres que Swisslex et Weblaw (tels que « Legalis », « CPC online », « SGDL », « silgeneve », etc.) ainsi que l'utilisation d'un accès autre que celui fourni au candidat par la Commission pour utiliser Swisslex et Weblaw. Des mesures de surveillance et de contrôle appropriées sont en place. Il sera notamment procédé, à intervalles réguliers, à des captures d'écran de l'ordinateur de chaque candidat.

2. Consigne de l'écrit

Lors de votre entrevue avec Monsieur Green, celui-ci vous explique que sa famille possède une grande propriété sur la commune de Meinier avec un grand manoir depuis plus de 100 ans. Au décès de son père il en est devenu le propriétaire et réside sur cette propriété avec son épouse et ses trois enfants. Monsieur Green est un amoureux de la nature et apprécie tout particulièrement la tranquillité dont il bénéficie. Il aime se promener aux alentours et le long du bassin de la Haute Seymaz et les différentes mares que l'on peut y découvrir, hébergeant de très nombreuses grenouilles et oiseaux.

A l'occasion d'un repas entre amis, il a appris que le canton envisage de mettre à l'étude une nouvelle route cantonale pour désengorger les villages environnants confrontés tous les matins et tous les soirs à un trafic considérable provenant des pendulaires venant travailler à Genève. Cette nouvelle route, située hors zone à bâtir, longerait sa propriété et traverserait, pour partie, la zone des marais de la Haute Seymaz. Monsieur Green craint d'avoir à subir, en cas de réalisation de ce projet, un important trafic routier devant sa porte, et en tant que naturaliste amateur, mais passionné, il ne comprend pas comment l'on peut songer à réaliser une route à travers la campagne et cette zone magnifique de la Haute Seymaz, si riche en grenouilles, crapauds et autres batraciens. Il vous communique à cet effet, pour votre information, un document sur

cette zone de marais, qu'il a trouvé après avoir fait des recherches sur Internet (Annexe 1). Il vous précise qu'il n'existe aucun plan de site couvrant ces marais.

Monsieur Green vous indique que ce projet n'est qu'à l'étude et n'a encore fait l'objet d'aucune discussion ou décision publique. Il souhaite cependant d'ores et déjà explorer la situation juridique pour pouvoir s'opposer, le moment venu, à la réalisation de ce projet.

Monsieur Green vous demande donc de lui préparer un rapport écrit sur les arguments de fond qu'il pourra faire valoir à l'encontre de ce projet pour pouvoir protéger les batraciens du bassin de la Haute-Seymaz. Il vous demande de ne pas vous occuper de la réglementation contre le bruit (OPB).

Il souhaite également savoir, si ce projet se réalise malgré tout, s'il peut, en tant que propriétaire d'une parcelle jouxtant la nouvelle route, s'opposer aux nuisances sonores résultant de celle-ci malgré les mesures de protection prises ou, à tout le moins, obtenir une indemnisation pour la moins-value que va subir sa propriété du fait des nuisances résultant de l'utilisation de cette route. Il vous demande également quelle est l'autorité compétente pour examiner une telle demande en indemnisation.

3. Consigne de l'oral

Vous recevez Monsieur Sec, qui vous expose ce qui suit.

Monsieur Sec est l'actionnaire et administrateur unique de la société Bouteille SA, active dans le commerce de vins et inscrite au Registre du commerce de Genève. Bouteille SA, qui se concentre sur la vente de vins "haut de gamme" produits en Suisse, exploite une boutique au Centre-Ville de Genève.

Les employés de Bouteille SA ont pour instruction de demander aux clients si ces derniers souhaitent bénéficier de la *Carte Bouteille+*. La *Carte Bouteille+* permet à son titulaire d'obtenir une réduction de 50% sur les achats effectués dans la boutique durant un laps de temps de 3 jours avant et 3 jours après la date de son anniversaire. Le client qui souhaite bénéficier de cette offre se voit remettre une telle carte en format "carte de crédit" et un document appelé "notice d'information" (Annexe 2).

Bouteille SA bénéficie d'un fichier informatique, qui contient le nom, la date de naissance et l'adresse *email* de tous les titulaires d'une *Carte Bouteille+*, ainsi qu'un récapitulatif de tous les achats effectués par ces personnes durant les 12 derniers mois. A l'heure actuelle, plus de 2'500 personnes résidentes en Suisse figurent dans ce fichier.

Monsieur Sec envisage de lancer le projet suivant.

Afin de commercialiser un important stock de *fendant* que Bouteille SA a acquis récemment en exclusivité, la société souhaite initier une campagne promotionnelle par le biais d'une annonce publicitaire envoyée par email à l'ensemble des titulaires d'une *Carte Bouteille+*. Bouteille SA ne bénéficie pas d'un département *marketing* interne et ne dispose donc pas de l'infrastructure et du *know-how* nécessaires à la diffusion d'une telle publicité dans un format (électronique) attrayant à plus de 2'500 récipiendaires. Suite à un appel d'offres, Bouteille SA a mandaté la société Unlimited Marketing Corp., incorporée à Shanghai (Chine).

Monsieur Sec envisage de transmettre à Unlimited Marketing Corp. l'intégralité du fichier visé ci-dessus, ainsi que le modèle d'annonce publicitaire, de manière à ce que la société chinoise puisse procéder à la diffusion de l'annonce pour le compte de Bouteille SA. Le projet de message que Monsieur Sec envisage d'adresser à Unlimited Marketing Corp. figure en Annexe 3.

Après ces explications, Monsieur Sec vous pose les questions suivantes :

1. Est-ce que ce projet est réalisable en conformité avec le droit suisse s'agissant de la relation de Bouteille SA avec Unlimited Marketing Corp, respectivement avec ses clients ? Dans la négative, quelles démarches préalables Bouteille SA devrait-elle entreprendre avant de mettre en œuvre ce projet?
2. Quels sont les risques juridiques de nature civile, pénale et administrative auxquels Monsieur Sec s'expose (i) si ce projet n'est pas réalisable en conformité avec le droit suisse ou (ii) si Bouteille SA n'entreprend pas les démarches préalables que vous aurez pu lui conseiller en réponse à la Question 1 ?

Note : Monsieur Sec vous demande de répondre à ces questions sous l'angle du droit suisse exclusivement.

4. Question complémentaire

Monsieur Green vous posera encore une question concernant le projet de nouvelle route (question identique posée à tous les candidats et qui n'est pas à préparer à l'avance).

3.5 Haute-Seymaz (GE 29)

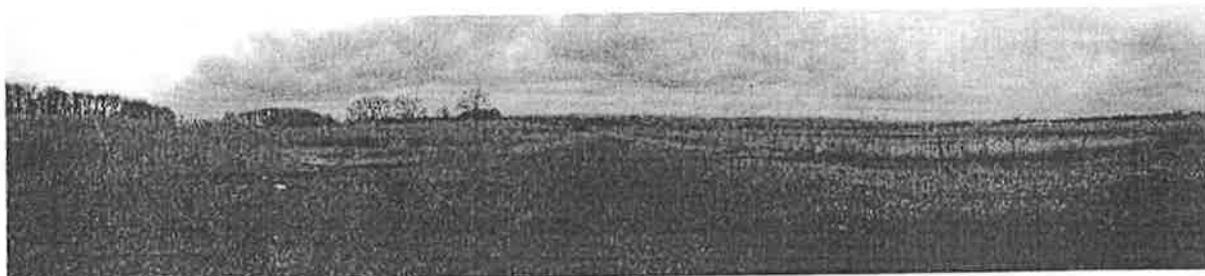


Fig.3.5.1 : Vue panoramique de la Haute Seymaz

D'une surface d'une centaine d'hectares, l'OBat de la Haute-Seymaz est situé entre le lac Léman et les bois de Jussy, dans les communes de Choulex et de Meinier. Historiquement zone de marais, il a été drainé au début du XX^{ème} à des fins agricoles. La rivière de la Haute-Seymaz a également été canalisée. L'augmentation des crues et la baisse de rendement agricole causés par ces aménagements ont entraîné plusieurs projets de renaturation dès la fin du XX^{ème} siècle. L'OBat est séparé en deux secteurs (Rouelbeau en amont et Sionnet en aval) reliés par la Haute-Seymaz.

Secteur Rouelbeau

Il est composé d'un plan d'eau (étang de Rouelbeau) d'environ 1 hectare entouré de zones humides, et des douves du château Rouelbeau, en eau quasiment toute l'année.

Secteur de Sionnet

Situé de part et d'autre de la Seymaz, il accueille :

- Rive gauche, le marais des Creuses (51'340 m²), peu profond, et le marais des Prés de l'Oie (22'340 m²) qui accueille un plan d'eau plus profond ;
- Rive droite, les marais de Corthay (36'390 m²), peu profonds et s'asséchant pratiquement totalement en été. C'est une surface de promotion de la biodiversité appartenant à un agriculteur.

Quelques dépressions humides ont également été creusées dans le bosquet situé au sud du périmètre. L'OBat est traversé par quatre cours d'eau, à savoir la Seymaz et trois de ses affluents : le Chambet, le Chamboton et le Nant du Paradis.

Outre deux bosquets d'environ 3 hectares, la majorité des milieux terrestres est constituée de surfaces agricoles, que ce soit dans l'OBat ou aux alentours.

Cet OBat intègre une réserve naturelle, dont le périmètre suit celui du marais des Creuses.

Données batrachologiques antérieures

Les données les plus anciennes sur le site sont la grenouille agile (1867), la grenouille rousse (1900) et le sonneur à ventre jaune (1950). À partir de 2003, le crapaud commun, le triton alpestre, crêté italien et palmé et les grenouilles rousses et agiles ont été recensés. Lors de l'inventaire OBat de 2007, leurs effectifs ont été jugés relativement importants, avec une dominance pour le crapaud commun. Cela est certainement dû à la présence de poissons dans l'étang du Marais des Prés de l'Oie. Depuis 2014, une action de sauvetage sur le chemin des Combes permet de sauver chaque année entre 200 et 400 tritons alpestres, 10-55 tritons crétés italiens et 1000-1500 crapauds communs.

Visites : 21/03/2017 ; 16/05/2017 ; 17/05/2017 ; 18/05/2017 ; 19/05/2017

Effectifs des espèces recensées

Espèce	Total estimé	Rouelbeau	Seymaz	Remarques
Grenouille rousse	50-100	50-100		Peu de pontes observées.
Grenouille agile	50-100	50-100		Peu de pontes observées.
Crapaud commun	1500-1800	1500-1800	?	Bien représenté, reproduction importante (suivi Combes 2017).
Triton alpestre	300-500	200-300	100-200	Présence importante et bien distribuée
Triton palmé	130-380	30-80	100-300	Abondant au marais de Corthay
Tritons crêtés	250-1000	50-200	200-800	Très abondant dans l'ensemble du secteur, surtout en aval.
Sonneur à ventre jaune	0	0	0	Aucune observation
Grenouilles verdâtres	400-700	100-200	300-500	Très abondante sauf aux douves du château

Autres espèces rencontrées : Poissons dont notamment des perches soleils et des poissons-chats.

Discussion

La valeur batrachologique de la Haute-Seymaz est très nuancée. Ainsi, très peu de pontes de grenouilles brunes ont été observées cette année. Cependant, il est possible que la visite n'ait pas été effectuée à la bonne période. Par contre, les tritons sont très abondants. Le triton palmé est surtout présent dans le marais de Corthay, qui n'est pas empoisonné, et dans les douves de Rouelbeau. Le triton alpestre et le triton crêté sont mieux répartis entre les différents plans d'eau mais on notera toutefois que le marais des Prés de l'Oie n'est occupé quasiment que par le triton crêté. La présence d'un plan d'eau plus profond, permettant à la faune piscicole de se maintenir, en est certainement la cause.

D'ailleurs, il est fort probable que la présence de poissons dans les plans d'eau profonds (étang de Rouelbeau et étang des Prés de l'Oie) limite l'abondance des amphibiens dans le secteur, à l'exception du crapaud commun.

Les douves du château étant un peu plus ombragées, malgré les très fortes coupes récentes, la présence de la grenouille verte y est beaucoup moins importante que dans les milieux ouverts bordant la Seymaz. Des mares temporaires ont été creusées dans le bosquet au bord du chemin de la Motte, mais elles se sont asséchées très tôt, comme en 2016 : aucun amphibien n'a été retrouvé dans ces trous.

La présence limitée de site d'hivernage proches affecte négativement l'abondance des amphibiens forestiers dans le secteur.

Bilan des mesures et objectifs du PG 2008

Dans le plan de gestion de 2008 est mentionné comme objectif :

- Objectif FA13 (mesure 18) : Aménagement de gouilles déconnectées des grands plans d'eau et proches des massifs boisés en faveur du sonneur et des tritons

Des gouilles ont été creusées dans le bosquet au sud des marais des Prés de l'Oie mais elles se sont asséchées très rapidement et aucun sonneur à ventre jaune, ni tritons n'a été observé à cet endroit.

Cet objectif n'est donc **pas atteint**.

Connectivité

La connectivité peut être établie à deux échelles différentes :

Milieux aquatiques et terrestres

Situé dans une zone agricole, les milieux terrestres du site sont dominés par les grandes cultures, que ce soit dans le périmètre ou dans les zones limitrophes. Au sein du périmètre, on ne compte que deux massifs forestiers dont la totalité de la surface est inférieure à 10 ha, ce qui réduit de manière certaine la disponibilité en sites d'hivernage proches. De plus, le chemin des Combes, utilisé par les automobilistes lorsque le trafic est trop important sur la route de Jussy, est situé entre l'étang Rouelbeau et le massif dans lequel les amphibiens passent l'hiver. Avant que des barrières à amphibiens ne soient posées lors des périodes de migration printanière, une forte mortalité était constatée. Néanmoins le reste de l'année, ce chemin reste un obstacle mortel.

Entre différents sites de reproduction :

Comme il a été écrit précédemment, le site de la Haute-Seymaz est entouré de surfaces agricoles. A l'exception des OBats de Miolan et du Château de Choulex, situés à moins de 2 km à l'est, les autres sites de reproduction les plus proches sont les bois de Jussy à l'Ouest et la Pointe à la Bise à l'est. Pour ce qui de la Pointe à la Bise, il est probable que l'urbanisation importante de la zone (village de Collonges-Bellerive) rende difficile les échanges entre les populations, mais des sites relais existent encore. A l'ouest, la zone étant agricole est traversée par quelques cours d'eau, les échanges devraient s'effectuer plus facilement. Ainsi, les cordons boisés offrent probablement des corridors utilisés. On notera cependant la présence des routes de Jussy, Juvigny, Monniaz, Compois, Thonon et Hermance qui constituent certainement un obstacle non négligeable aux déplacements des amphibiens.

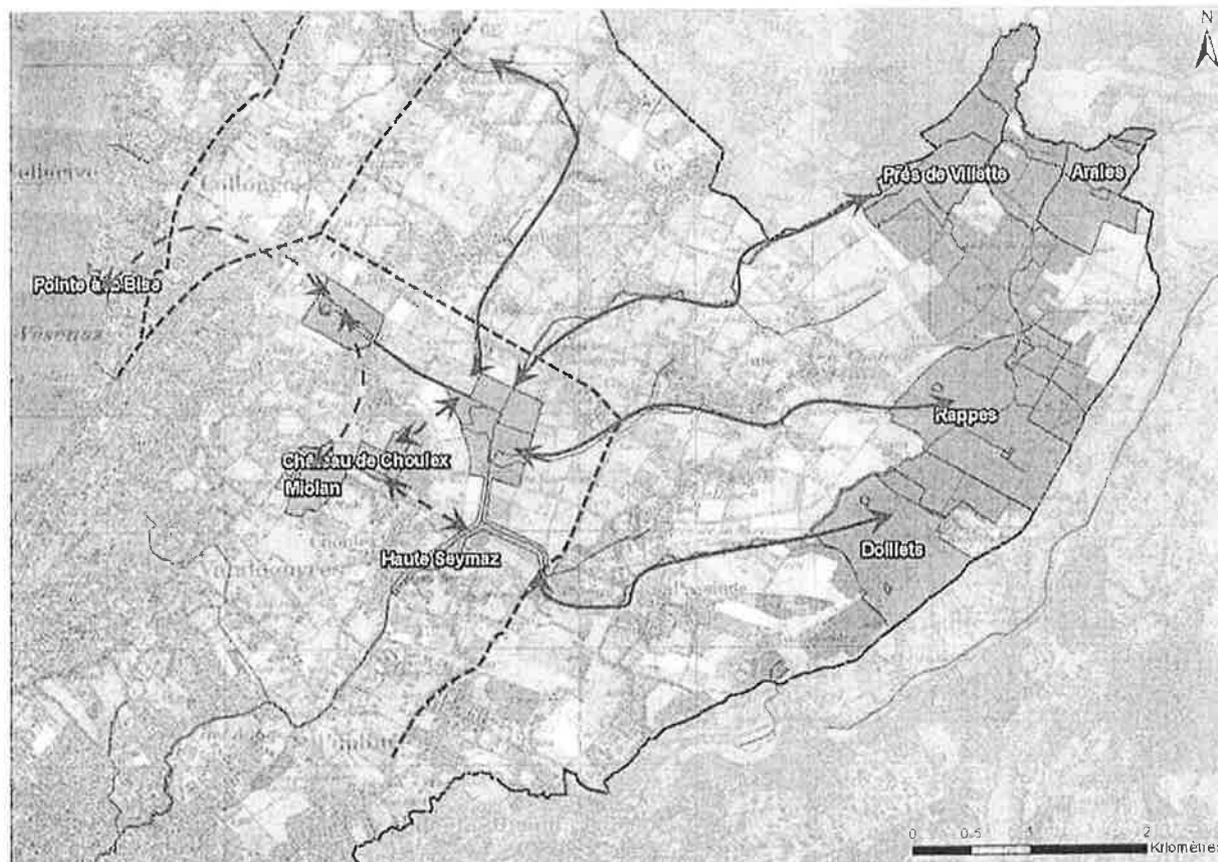


Figure 3.5.2 : Situation de la Haute-Seymaz, qui se situe à proximité du Château de Choulex, mais reste éloignée des autres sites. La connectivité le long des cours d'eau est à favoriser (flèches violettes pleines), mais d'autres mesures en zones agricoles ou périurbaines (flèches violettes entrecoupées) peuvent également être prises ponctuellement.

Proposition de mesures :

Pour améliorer le site en faveur des amphibiens, des mesures sont proposées en ce sens :

- Plantation de haies bocagères entre les différents sites ;
- Maintien et épaissement/densification des cordons boisés le long des cours d'eau (et en particulier laisser les abords se densifier après l'entretien de reprise);
- Plantation de bosquets arborés proches de l'étang de Rouelbeau ;
- Creuse de nouvelles mares temporaires au sein des bosquets forestiers, ombragées pour limiter le phénomène d'évaporation et la présence de la grenouille verte ;
- Fermeture du chemin des Combes lors de la période de migration ;
- Création de zones humides peu profondes, non accessibles aux poissons ;
- Maintien et entretien des roselières peu profondes au nord de l'étang de Rouelbeau ;

Documents de référence :

- ECOTEC Environnement SA (2008). Plan de gestion de la Haute-Seymaz. 106 p.+ annexes.
- ECOTEC Environnement SA (2008). Plan de gestion transfrontalier Bois de Jussy – Bois de Douvaine. INTERREG III, Gestion des sites naturels de valeur et des espèces menacées, 513p.

Annexe 2

Bouteille SA

Notice en matière de protection des données pour les titulaires de la *Carte Bouteille+*

La présente Notice décrit les processus de traitement de Données Personnelles auxquels procède Bouteille SA (la "**Société**") en qualité de maître du fichier dans le cadre de ses activités.

Le terme de "**Données Personnelles**" désigne toutes les informations permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique, notamment les titulaires de la *Carte Bouteille+* (une "**Personne Concernée**").

Quelles sont les sources des Données Personnelles traitées par la Société?

La Société collecte les Données Personnelles directement auprès de la Personne Concernée lorsque celle-ci remplit le formulaire relatif à la *Carte Bouteille+*.

Quels sont les traitements de Données Personnelles auxquels procède la Société?

La Société traite les Données Personnelles principalement dans le cadre des finalités (objectifs) suivantes:

- remplir les obligations contractuelles de la Société à l'égard d'une Personne Concernée; et
- poursuivre des intérêts légitimes de la Société (notamment en matière de démarches promotionnelles), dans le respect des droits de chaque Personne Concernée.

Est-ce que la Société transmet des Données Personnelles à des tiers?

En conformité avec la réglementation applicable, la Société peut transmettre des Données Personnelles à des prestataires tiers qui fournissent des services à la Société (notamment un prestataire de services localisé en Chine qui fournit des services d'assistance dans le cadre des activités promotionnelles de la Société).

Est-ce que des Données Personnelles sont transférées en dehors de Suisse?

La Société peut divulguer, transférer et/ou stocker des Données Personnelles en dehors de Suisse:

- (i) en vue de la conduite d'activités promotionnelles;
- (ii) si un tel transfert est nécessaire pour sauvegarder un intérêt public prépondérant; ou
- (iii) si un tel transfert est nécessaire pour permettre à la Société d'établir, d'exercer ou de se défendre contre une prétention actuelle ou future, ou pour permettre à la Société de faire face à une investigation d'une autorité publique, en Suisse ou à l'étranger.

Si un tel transfert de Données Personnelles est effectué vers un Etat qui n'offre pas un niveau adéquat (dans une perspective suisse) en matière de protection des Données Personnelles, la Société veillera, si requis par la réglementation applicable, à mettre en place des garanties appropriées.

Quelle est la durée de conservation des Données Personnelles?

La Société conserve les Données Personnelles aussi longtemps que nécessaire pour atteindre la finalité visée. La Société efface ou anonymise les Données Personnelles lorsque celles-ci ne sont plus nécessaires pour atteindre une finalité, sous réserve des obligations légales et réglementaires applicables à la Société en matière de conservation de documents et d'informations.

Quels sont les droits des Personnes Concernées en lien avec les Données Personnelles?

Dans le cadre de la réglementation applicable, chaque Personne Concernée dispose des droits suivants en lien avec ses Données Personnelles:

- le droit d'accéder à ses Données Personnelles;
- le droit de faire rectifier ses Données Personnelles lorsque celles-ci sont inexactes ou incomplètes,
- le droit de s'opposer au traitement de ses Données Personnelles; et
- le droit de demander l'effacement de ses Données Personnelles quand celles-ci ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées.

Coordonnées de contact

La Société, en sa qualité de maître du fichier, peut être contactée à l'adresse suivante:

Bouteille SA
3, impasse du Décanteur
1200 Genève
info@bouteille-plus.ch

* * *

Annexe 3

Sujet: Mailing publicitaire

Pour: mail@unlimitedmarketing.com

Chère Madame, cher Monsieur,

Je fais suite à nos entretiens en lien avec la campagne promotionnelle que je veux lancer rapidement pour ma société BOUTEILLE SA, société de droit suisse inscrite au Registre du Commerce à Genève.

Comme discuté, il conviendrait d'adresser à l'ensemble des clients qui bénéficient de la *Carte Bouteille+* une publicité personnalisée selon le modèle qui figure ci-dessous.

Je vous transmets donc l'intégralité de mon fichier clients en annexe et ci-dessous le modèle d'annonce que je souhaiterais envoyer:

Cher joyeux membre *Bouteille+*

En plus des avantages liés à votre anniversaire (50% de remise pour tout achat 3 jours avant et après votre anniversaire), nous souhaitons vous faire profiter d'une offre exclusive:

Bouteilles de Fendant, emblème du Valais, millésime 2018: CHF 17.50 (au lieu de CHF 29.50).

Dépêchez-vous, stock limité!

Commande directement sur notre site: www.bouteille-plus.ch (frais de livraison offerts à partir de l'achat de 12 bouteilles).

A la bonne vôtre!

Jean SEC

Bouteille SA
3, impasse du Décanteur
1200 Genève

Notre Service clientèle est atteignable à l'adresse info@bouteille-plus.ch. Nous traitons vos données personnelles conformément à la notice en matière de protection des données qui est accessible sur notre site Internet www.bouteille-plus.ch / Rubrique: Protection des données.

Vous pouvez nous écrire à l'adresse email info@bouteille-plus.ch en notant le terme "Désinscription" dans le sujet de votre message si vous ne souhaitez plus recevoir des offres commerciales de notre part.

Avec mes meilleurs messages,
Jean SEC

Examen final des avocats

Session du 24 juin 2020

Phase d'interrogation

Question complémentaire

Monsieur Green vous demande qui, à part lui ou d'autres riverains immédiats de la nouvelle route, est susceptible d'intervenir à ses côtés en cas de procédure judiciaire à l'encontre de ce projet de route ? Il envisage en particulier de créer, avec plusieurs de ses amis naturalistes du canton, une association pour la protection de la Haute Seymaz qui pourrait, le cas échéant, également souhaiter recourir à l'encontre de ce projet.